

VILLE DU HAVRE

Motifs de la décision suite à la procédure de participation du public par voie électronique

**Instruction de la demande
de permis de construire n°076 351 22 H 0108
portant sur le projet de construction
du pôle de loisirs « utopia » et de restaurants**

Contexte

Porté par la société BDM Invest, le projet Utopia consiste à créer un pôle d'activités de loisirs et des restaurants sur une friche industrielle située au sein du tissu urbain, à l'interface entre la ville et le port.

La surface de plancher prévue pour l'ensemble des bâtiments est de 3 117 m².

La participation du public par voie électronique

Dans la mesure où le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et qu'il est exempté d'enquête publique, il est soumis à la participation du public par voie électronique.

Par arrêté du maire du 13 juillet 2023, le maire du Havre a défini les modalités de la participation du public par voie électronique qui s'est déroulée du 14 août au 15 septembre 2023.

Bilan de la participation du public

Liste et synthèse des observations et propositions du public : aucune observation ou proposition n'a été déposée sur l'adresse mail ou reçue par courrier.

Prise en compte des observations et propositions du public : sans objet.

Décision prise à l'issue de la procédure de participation du public

Considérant que :

- durant la procédure de participation du public par voie électronique, aucune observation ou proposition n'a été déposée sur l'adresse mail ou reçue par courrier,
- le dossier de demande de permis de construire n°076 351 22 H 0108, instruit par la ville du Havre, est conforme au code de l'urbanisme et au plan local d'urbanisme du Havre,

Le maire du Havre a décidé de délivrer le permis de construire n° 076 351 22 H 0108 le 6 décembre 2023.